

Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal Séance du lundi 24 septembre 2012 à 18 heures 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35
Présents : 27 puis 28
Votants : 34 puis 35

CONVOCATION du 17 septembre 2012.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER, Georges BUISSON, Christiane MOLLAR, Pascal PELLER, Myriam AUVAGE, Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Claudie FRAYSSE, Sophie ABENIS (à partir de 18h55 avant le vote de la question 7), Annie AIMONIER DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean Pierre ANTIGNAC, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE.

ETAIENT EXCUSES

Corinne CASANOVA (ayant donné procuration pour la séance à Christiane MOLLAR), Esther POTIN-ROSSILLON (ayant donné procuration pour la séance à Claudie FRAYSSE), Nicolas VAIRYO (ayant donné procuration pour la séance à Myriam AUVAGE), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Michel FRUGIER), Carole DELROISE (ayant donné procuration pour la séance à Robert BRUYERE), François GRUFFAZ (ayant donné procuration pour la séance à Sylvie COCHET), Géraldine GAURON-REBUT (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI).

ETAIT ABSENT

Sophie ABENIS (jusqu'à 18 h 55).

SECRETAIRE DE SEANCE : Thibaut GUIGUE.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal (C.G.C.T. articles L.2122-22 et L.2122-23)

Le Député-maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation

Décision du 24/05/2012 : marché MAPA d'un an reconductible, avec :

- ARBET Aménagement pour mobilier de bureau et divers rangement (entre 8000 euros HT et 42 000 HT)
- avec DYNAMIC Bureau pour mobilier d'exposition et accessoires (entre 1000 euros HT et 5000 euros HT).

Décision du 24/05/2012 : marché MAPA d'un an avec :

- DGS Gardiennage pour rondes de surveillance et interventions dans les bâtiments et parkings suite à déclenchement d'alarme (maxi 110 000 euros HT)
- FIPS pour prévention et surveillance incendie et gardiennage des anciens bâtiments thermaux (maxi 60 000 euros HT).

Décision du 05/06/2012 : location pour un an renouvelable de locaux situés au 12 rue Isaline à l'association Institut de Formation d'Animation et de Conseil, pour 300 euros/mois révisable.

Décision du 15/06/2012 : vente de ferrailles à SAS AXIA Ets Pouget pour 805 euros.

Décision du 18/06/2012 : désignant le cabinet SCP Pierre PEREZ et Catherine CHAT Avocats associés à Chambéry pour défendre les intérêts de la Ville suite aux dommages causés par l'occupation sans droit ni titre des caravanes et véhicules sur l'esplanade du lac entre le 10 et 12 juin 2012.

Décision du 21/06/2012 : Avenant au bail du 9 décembre 2008 avec l'Etat (Centre des Finances Publiques) pour la révision annuelle du loyer, porté à 76 670 euros au 1^{er} juillet 2012.

Décision du 25/06/2012 : marché MAPA à bons de commande d'un an reconductible, avec les bureaux de contrôle technique DEKRA INSPECTION, QUALICONSULT et APAVE (maxi 49 000 euros HT).

Décision du 28/06/2012 : marché MAPA d'un an reconductible, pour produits et petits matériels d'entretien avec :

- SNAL pour balayage nettoyage désinfection des sols (maxi 34 500 euros HT)
- BROSSETTE BTI pour essuyage (maxi 17 500 euros HT)

- PIERRE LE GOFF pour sacs poubelle & petit matériel divers (maxi 4 500 euros HT)
- ALPHA VALLET pour produits 100 % dégradables (maxi 2 000 euros HT)
- SNAL pour produits spécifiques (maxi 7 500 euros HT).

Décision du 02/07/2012 : Bail de location d'un an, 199 avenue du Grand Port, à M. et Mme Mikhaël MAILHEBIAU à 800 euros par mois.

Décision du 17/07/2012 : convention de servitude de droit de passage située sur la parcelle communale boulevard Garibaldi au profit de Floriane BONNEFOY.

Décision du 23/08/2012 : marché MAPA à bons de commande d'un an reconductible, attribué à l'entreprise CI2P et à la société VAUDAUX, pour :

- vêtements de travail haute visibilité (maxi 10 000 euros HT)
- parkas & vêtements de pluie haute visibilité (maxi 10 000 euros HT)
- bottes & chaussures de sécurité (maxi 10 000 euros HT)
- gants de travail (maxi 6 000 euros HT)
- équipements de protection individuelle (4 000 euros HT)
- vêtements de travail en bleu et blanc (maxi 9 000 euros HT).

Décision du 01/08/2012 : marché MAPA d'un an avec EXCEL PROTECTION pour gardiennage et surveillance de manifestations culturelles et commerciales et réceptions (maxi 10 000 euros HT).

Décision du 08/08/2012 : vente d'un véhicule RENAULT CHARTREUSE POIDS LOURDS pour 1 500 euros.

Décision du 06/09/2012 : ouverture de crédit court terme de 1 200 000 euros auprès de la Banque Postale pour besoins ponctuels de trésorerie.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ZAC DES BORDS DU LAC – Cession complémentaire d'un M² de terrain

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité décide et approuve la cession de la parcelle cadastrée BE 27p d'une surface de 1m² au profit de la SAS en vue de la réalisation, pour l'opérateur Constructa du programme immobilier « L'O du Lac ». Cette vente est réalisée au prix de 100 euros le m².

POUR : 29 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 5

3. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des emplois permanents de la Commune

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, suite à la parution du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 fixant le statut particulier des rédacteurs territoriaux, et pour répondre aux besoins des services, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune.

POUR : 34 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4. RESSOURCES HUMAINES – Modification des ratios d'avancement de grade en catégorie B

A la suite de la publication, au journal officiel du 31 juillet 2012, du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 réformant le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des ratios d'avancement de grade en catégorie B,

POUR : 34 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

5. RESSOURCES HUMAINES – Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale - Information de l'assemblée délibérante

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise à disposition d'un agent auprès du Centre Communal d'Action Sociale au poste d'assistant administratif de structures petite enfance, pour une durée de trois ans.

En contrepartie, le CCAS remboursera à la Ville, pendant la durée de la mise à disposition, la rémunération de l'agent et les charges sociales afférentes.

POUR : 34 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

6. FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER) – Création d'un poste de développeur économique – Demande de subvention

Dans le cadre du Projet Urbain Intégré porté par la Ville, le volet économique a pour objet le développement économique des quartiers aixois et le soutien à la création d'entreprises et d'emplois. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise à disposition d'un agent de

catégorie A pour assurer les missions de développeur économique et autorise le Maire à solliciter la demande de subvention correspondante.

POUR : 34 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

7. AGENCE DE L'EAU – Demande de subventions

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau correspondantes aux projets retenus dans le cadre de la lutte contre les fuites d'eau.

POUR : 35 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

8. CIRCULATION BOULEVARD DE LATTRE DE TASSIGNY – Demande de subvention

Devant la répétition des accidents de circulation provoqués par les poids lourds hors gabarit au passage inférieur sous la voie ferrée du boulevard de Lattre de Tassigny, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de mise en place d'un panneau dynamique de part et d'autre de cet ouvrage, destiné à renforcer la signalisation de son gabarit, et sollicite une aide financière, auprès du Conseil Général à hauteur de 50% du montant des travaux (estimés à 16 900 euros TTC), puisqu'il s'agit d'une route départementale,

POUR : 35 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

9. RENOVATION URBAINE – Réseaux électriques – Demande de subvention

Dans la poursuite des travaux d'infrastructures liés à l'opération de rénovation urbaine, le conseil municipal à l'unanimité approuve le principe d'enfouir les réseaux aériens impactés par les opérations d'aménagement liées au programme ANRU et sollicite une aide financière concernant les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages concédés à ERDF auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES).

POUR : 35 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

10. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET (CALB) – Modification des statuts

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF et Christian SERRA ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité approuve la modification des statuts de la CALB adoptée par le conseil communautaire du 20 juin 2012.

POUR : 30 - CONTRE : 5 - ABSTENTION : 0

11. RESTAURATION ECOLOGIQUE DU TILLET ET REOUVERTURE DU PORT A BARQUES AU PETIT PORT

A. Enquête publique : Avis de la commune sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement

Azzedine ZALIF ayant voté contre, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité émet un avis favorable sur le projet de restauration écologique du Tillet aval et sur la réouverture du port à barques au Petit Port dans le cadre de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique pour cette opération.

POUR : 32 - ABSTENTIONS : 2 - CONTRE : 1

B. Modification du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage et actualisation du plan de financement

Le conseil municipal a approuvé en séance du 26 mars 2012 le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CALB, le SDES et la VILLE. Après observations du SDES et redéfinition plus précise de la répartition des dépenses, quelques légères modifications ont été apportées (plan financement et SDES) à cette convention. Azzedine ZALIF ayant voté contre, Hervé BOILEAU et Christian SERRA s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité autorise le Maire à signer la nouvelle convention de co-maîtrise d'ouvrage et approuve le plan de financement actualisé.

POUR : 32 - ABSTENTIONS : 2 - CONTRE : 1

12. FINANCES – Attribution de subventions aux associations et autres bénéficiaires

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution de subventions au profit d'associations et autres bénéficiaires et autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

13. FINANCES – Mesure comptable

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs de la Fourrière Automobile prévus dans l'arrêté du 2 mars 2012.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

14. DROIT D EAU – Résiliation de l’acte du 14.04.1869

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 14 avril 1869, avait décidé d’acquérir, une parcelle de terrain appartenant à M. et Mme DEGALLION en vue de la construction d’un réservoir d’eau potable. En compensation de la vente à un prix modéré, la Ville avait autorisé les anciens propriétaires à bénéficier à perpétuité d’un droit d’eau, pour eux et leurs ayants-droits, selon l’acte notarié établi le 12 juin 1869.

Depuis cette date, la prise d’eau consentie s’est transformée en 6 branchements alimentant diverses propriétés et bassins aux abords de l’ancienne propriété DEGALLION. La consommation, liée à ce droit d’eau, est de l’ordre de 12 000 m³/an pris en charge par la Ville.

Après analyse des faits, il s’avère que ce droit d’eau correspond à une libéralité à laquelle la Ville doit mettre fin.

Le conseil municipal à l’unanimité :

- ⇒ décide de la résiliation unilatérale de l’acte notarié conclu le 12 juin 1869 en tant qu’il accorde à titre perpétuel un « droit d’eau » aux époux DEGALLION et à leurs ayants-droits,
- ⇒ par suite, décide que la commune cessera toute prise en charge financière des services eau potable bénéficiant aux ayants-droits DEGALLION et à tous les branchements issus de la prise d’eau consentie par délibération du 14 avril 1869,
- ⇒ décide que la présente délibération sera notifiée d’une part, à l’ensemble des propriétaires des parcelles actuellement alimentées par ce « droit d’eau », et d’autre part, à la SAUR.
- ⇒ autorise le Maire à procéder à toutes les mesures de publication nécessaires de la présente délibération.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

15. CULTURE – Numérisation des Archives

Le conseil municipal à l’unanimité approuve le principe de l’opération pluriannuelle de numérisation d’archives et autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la DRAC Rhône-Alpes,

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

16. CULTURE – Entrées d’archives par voies extraordinaires aux archives municipales – Autorisation de signer les conventions et contrats

Le conseil municipal à l’unanimité approuve le rapport sur les entrées d’archives par voies extraordinaires et autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions et contrats que les Archives Municipales seront appelées à établir dans le cadre d’entrées par voies extraordinaires.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

17. CITOYENNETE ET TECHNOLOGIES DE L INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – Adhésion de la Ville au réseau Cyberbase

Le conseil municipal à l’unanimité approuve l’adhésion de la commune au réseau Cyber-base® et prévoit l’inscription annuelle au budget des crédits nécessaires au paiement du contrat d’adhésion et des frais de mise en service de la première année, soit 2600 euros HT pour la 1^{ère} année, puis 2180 euros les années suivantes.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

18. FORET COMMUNALE DE CORSUET – Coupe d’affouage 2012/2013

Le conseil municipal à l’unanimité donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance de bois en forêt communale de Corsuet.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

19. DENOMINATION DE VOIES

Le conseil municipal à l’unanimité approuve les dénominations des cinq nouvelles voies telles que présentées ci-dessous.

POUR : 35 - ABSTENTION : 0 - CONTRE : 0

A. QUARTIER DE L’ANRU

1) pour la voie publique (voie D) d’une longueur de 120 ml environ reliant la rue du Docteur François Gaillard et le chemin de Viborgne, la dénomination :

« rue du Beaupré »

2) pour la voie publique (voie E) d'une longueur de 150 ml environ reliant la voie D au chemin Colonel Rollet, la dénomination :

« **rue de la Vigie** »

3) pour la voie publique (« PROMENADE ») d'une longueur de 120 ml environ située entre la rue du Docteur François Gaillard et le chemin de Viborgne, dans le prolongement de la rue Françoise Sagan, l'appellation :

« **allée de la Carène** »

B. QUARTIER BOULEVARD LEPIC

1) pour la voie publique (voie A) reliant le boulevard Lepic à la rue de la Plaine, la dénomination :

« **Charlotte PERRIAND** »

Architecte (1903/1999)

2) pour la voie publique (voie B) reliant la rue de la Plaine à l'avenue de Tresserve, la dénomination :

« **Jean-Louis CHANEAC** »

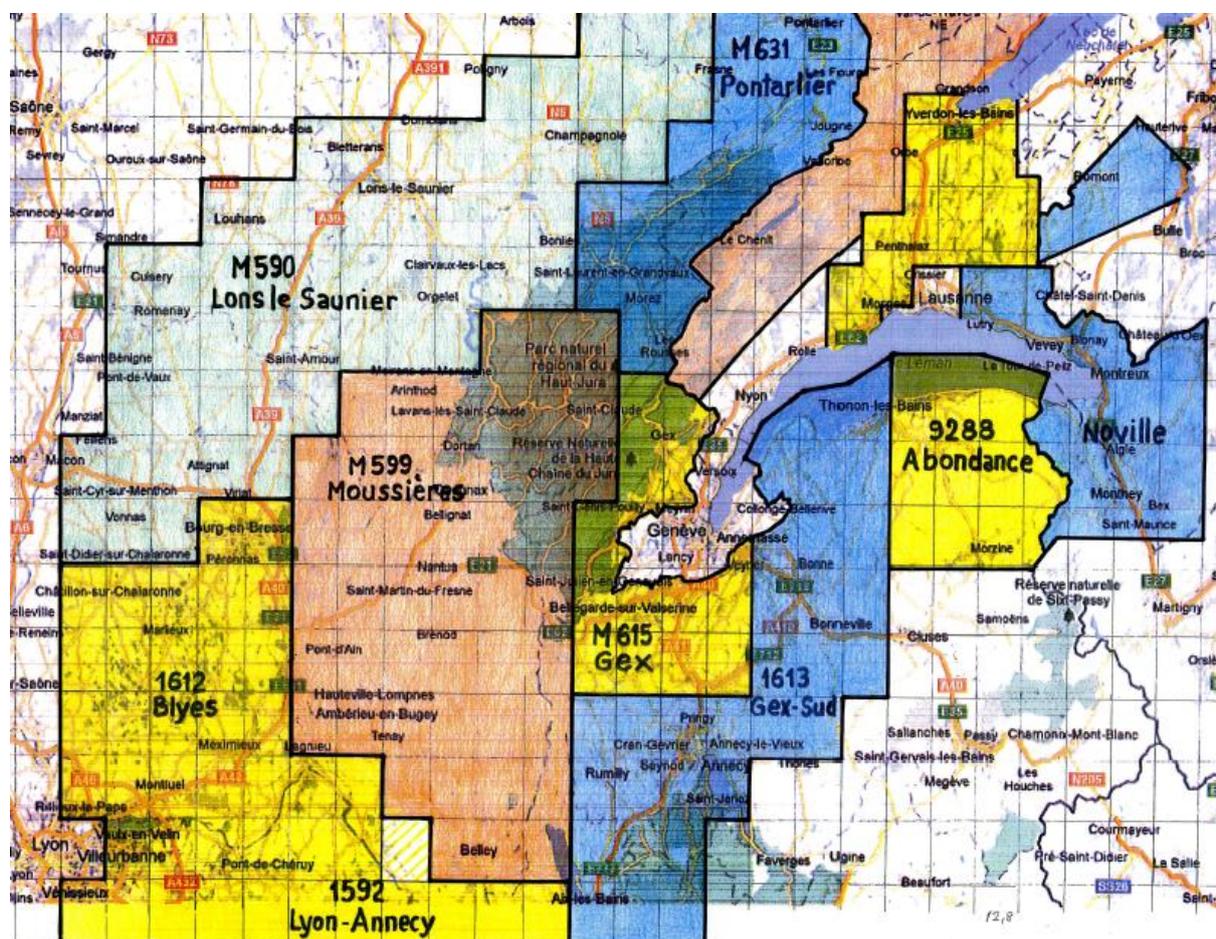
Architecte et peintre (1931/1993).

A 20 h 55, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

QUESTION ORALE : VŒU CONCERNANT LA RECHERCHE DES GAZ DE SCHISTE

Ouvrant le chapitre des questions orales, la question orale de la Majorité Municipale est lue par Myriam AUVAGE :

Comme l'indique la carte des titres miniers en vigueur au 1^{er} janvier 2012, publié par le ministère de l'environnement, notre territoire est concerné par trois demandes de permis de recherche d'hydrocarbure: la zone « Blyes » (demandée par REALM), Lyon-Annecy (demandé par Schuepbach Limited Energy) et Gex Sud (demandée conjointement par Egdon Resources, Eagle Energy, Nautical Petroleum).



Vu les investigations précédentes qui ont montré le manque d'intérêt de ces terrains pour les hydrocarbures conventionnels, et vu leur composition géologique, ces recherches sont clairement orientées vers des hydrocarbures non conventionnels comme les gaz de schistes.

La loi du 13 juillet 2011 proscrit la technique dite « de fracturation hydraulique », mise en cause pour ses forts impacts environnementaux, mais n'apparaît pas une garantie suffisante pour écarter des démarches d'exploration qui, faisant appel à des technologies voisines, auront un impact environnemental majeur.

Considérant que les objectifs de la lutte contre l'effet de serre et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre apparaissent contraires avec le développement de l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel qui conduira inévitablement :

- à une augmentation des émissions de CO₂,
- à ralentir le développement des énergies renouvelables ;

Considérant que les techniques nécessaires à l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz non conventionnel comportent des risques avérés de pollution de l'environnement et en particulier d'atteinte à la ressource en eau, sur un territoire très sensible en la matière (alimentation en eau potable, activités thermales, qualité des eaux du lac) ;

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer afin de :

- marquer son opposition à toute démarche de recherche et encore plus d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur son territoire ;
- demander un moratoire sur la prospection de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux et la mise en place d'un débat public en tant que préalables nécessaires à toute décision concernant la prospection et l'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- demander une refonte des procédures du Code minier afin de permettre à l'avenir des recherches minières associant, avant l'exploration, les collectivités locales en charge des territoires concernés.
- marquer sa préférence pour des investissements en recherche sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et pour une orientation vers une société plus sobre en énergie.

Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Georges BUISSON, Monique VIOLLET, Michel MAURY et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal adopte ce vœu à la majorité. Il sera transmis au Préfet de la Savoie.

POUR : 29
ABSTENTIONS : 6
CONTRE : 0

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 HEURES 35.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 24 Septembre 2012, est affiché à la porte de la mairie le mercredi 26 septembre 2012.

Alain GABRIEL
Directeur Général des Services